



## Cdd renouveler sur 5 ans vers cdi payé 20% de moins

Par **lauvicto**, le **02/08/2010** à **17:07**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis maintenant 5 ans avec renouvellement de contrat tous les ans pour remplacement d'une salariée en congés maternité puis parental puis re-maternité!.

Je précise que je remplace cette personne sur le "papier" car en réalité je n'occupe pas réellement son poste (activité différente et position géographique totalement différente)\_

Cette salariée ne reviendra pas on me propose donc un CDI qui sera payé 20 % de moins que mon salaire de ces 5 dernières années sous prétexte que le marché a baissé.

Meme s'il est légal de modifier le salaire sur un nveau contrat, ne peut-on faire jouer l'ancienneté et le salaire précédent comme un acquis?

merci d'avance pour votre réponse /

Cordialement.